

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 JUILLET 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Lundi Vingt Quatre du mois de Juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Marie-Flore DESIREE (excusée) – Ghislaine GISORS (excusée) – MM. Christian THENARD – Julien BONDOT – Mme Adrienne LAMASSE – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE
L'ADHÉSION DE LA VILLE DU
GOSIER À L'ASSOCIATION DES
ÉLUS CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES**

CM-2017-4S-CCAS-70

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la proposition de renouvellement d'adhésion présentée par l'association des élus contre les violences faites aux femmes ;

Considérant la volonté de la municipalité de réaffirmer que la lutte contre les violences faites aux femmes constitue une priorité ;

Considérant les crédits correspondants inscrits annuellement au budget de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion à l'association des élus contre les violences faites aux femmes.

Article 2 : De prendre en charge la cotisation annuelle correspondante, soit cinq cents euros (500 €) au titre de l'année 2017.

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Article 4 : D'imputer la dépense au budget de l'exercice considéré de la commune.

Article 5 : La Directrice Générale des Services et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

26 JUL. 2017

Et publication ou notification
le

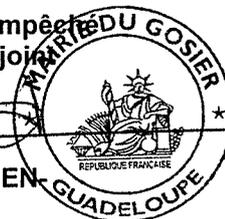
27 JUL. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 24 juillet 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint

- José SEVERIEN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Renouvellement de l'adhésion de la ville du Gosier à l'Association des élus contre les violences faites aux femmes

Date de transmission de l'acte : 26/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 26/07/2017

Numéro de l'acte : CM20174SCCAS70 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20170724-CM20174SCCAS70-DE

Date de décision : 24/07/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres